



RESTAURATION DANS LES BOULODROMES

Précision ministérielle du 5 janvier 2022

Dans le cadre d'une organisation sportive, la restauration des bénévoles, arbitres, officiels et joueurs est tout à fait possible aux conditions suivantes :

- Dans un espace dédié en situation assise,
- Dans le respect des gestes barrières (de la même manière que dans les restaurants),
- Port du masque obligatoire sauf pour manger,
- Possibilité de rafraîchissement à table dans le respect des règles de distanciation.

Le Président de la F.F.S.B.
Bernard DAUBARD